



Incompréhension juridique sur décision du procureur

Par **sadi38**, le **19/06/2009** à **15:14**

Bonjour,
Est-ce normale qu'une enfant âgée de 4 ans au moment des faits soit victime d'attouchement sexuelle par son père et que le procureur classe sans suite faute de preuve sans avoir effectué une réelle enquête ? Elle est ou la justice ? Et le droit des enfants existe-t-il encore ? La justice est-elle encore impartiale ?

Par **frog**, le **19/06/2009** à **16:03**

S'il n'y a pas de traces matérielles et que l'audition n'a rien donné, il est très difficile de poursuivre ce genre d'infraction.